



Salaires trop perçus dans la fonction publique

Par **heisen**, le **28/10/2015 à 19:18**

Bonjour,

je me suis mis en disponibilité d'un poste dans la fonction publique en août dernier, je travaille désormais dans le privé.

J'ai fais démarche "dans les formes" auprès de mon service, cependant je continue depuis août à percevoir mon salaire et mes fiches de paie par courrier de mon ancien travail alors que je ne suis plus fonctionnaire.
que me conseillez vous de faire ?

évidemment j'ai mis les sommes correspondantes aux salaires de côté mais je ne sais pas quelle démarche suivre, et je me dis que les impôts arriveront l'année prochaine en ayant calculé mes impôts par rapport à mes deux salaires...

merci de m'éclairer quant à mon imbroglio, je ne sais pas trop quoi faire.

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **28/10/2015 à 19:56**

Bonjour,

Je pense qu'il vaudrait mieux que vous préveniez votre administration pour éviter que l'on vous réclame cet indu en plus de créer un problème au niveau du revenu imposable...

Par **heisen**, le **28/10/2015 à 19:59**

merci pour votre réponse, je pense que c'est ce que je vais faire, d'après vous, est ce que je dois me tourner directement vers mon employeur ou contacter le tribunal administratif ?

Par **P.M.**, le **28/10/2015 à 20:04**

Je ne vois pas quel recours vous pourriez exercer devant le Tribunal Administratif car vous

n'allez pas faire condamner l'employeur parce qu'il a continué à vous verser votre salaire indûment...

Par **heisen**, le **28/10/2015** à **20:06**

c'était juste une question. merci pour vos réponses.